

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 ter****DOSSIER PEDAGOGIQUE****SECTION****1. La présente demande émane du réseau :**

(1) Communauté française
 (1) ~~Provincial et communal~~

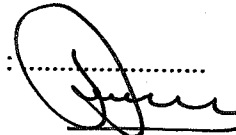
(1) ~~Libre confessionnel~~
 (1) ~~Libre non confessionnel~~

le 03/11/06

Identité du responsable pour le réseau ..

Date et signature :

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination


2. Intitulé de la section :**OUVRIER POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION**

CODE DE LA SECTION : 33 6001 S10 E1	Code du domaine de formation : 301
-------------------------------------	------------------------------------

3. Finalités de la section :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Classement de la section : (1) Enseignement secondaire du degré : (1) inférieur (1) supérieur (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

5. Titre délivré à l'issue de la section :

CERTIFICAT DE QUALIFICATION D / « OUVRIER POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION » SPECIFIQUE A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE PROMOTION SOCIALE.

6. Modalités de capitalisation :

6.1. Organigramme de la section

6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Repris en annexe n° 2 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration

Code de la section : 33 60015 10 E1	Code du domaine de la formation : 301
-------------------------------------	---------------------------------------

7. Unités constitutives de la section :

<u>Intitulés</u> (2)	<u>Classement des U.F.</u> (2) (5)	<u>Code des U.F.</u> (6)	<u>Code du domaine de formation</u> (4)	<u>Unités déterminantes</u> (2)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Bases de l'éco-construction	ESIT	336005 U M E1	301	X	350
Eco-construction : énergies renouvelables et alternatives	ESIT	336003 U M E1	301		40
Eco-construction : les enduits	ESIT	336002 U M E1	301	X	120
Eco-construction : l'isolation écologique	ESIT	336004 U M E1	301	X	180
Stage : ouvrier polyvalent en éco-construction	ESIT	336006 U M E1	301		170/20
Epreuve intégrée de la section : ouvrier polyvalent en éco-construction	ESIQ	336001 U.12 E1	301		40/40

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)	900
B) nombre de périodes professeur (2)	750

8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire) :

Repris en annexe n° 3 de 3 pages

9. Tableau de concordance (à approuver par la Commission de concertation) :

Repris en annexe n° 4 de 1 page

10. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 5.12.06

Signature : J. LEONARD
Administrateur pédagogique

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit ESIT, ESIS, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSO, SCPE, SCMA

(6) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1 FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

Conformément au champ d'activité et aux tâches décrites dans le profil professionnel ci-annexé et approuvé par le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale, cette section vise à permettre à l'étudiant :

- de PARTICIPER à un projet de construction durable au départ de fondations effectuées jusqu'à la toiture en passant par l'installation de divers équipements spécifiques ;
- de REALISER son travail en se basant sur des plans, des instructions verbales ou écrites ;
- d'INTEGRER les principes du développement durable appliqués à la construction : respect de la santé, de l'environnement et de celui des générations futures tout en offrant un maximum de confort aux occupants ;
- d'UTILISER des matériaux dits « écologiques »;
- d'UTILISER des techniques de construction demandant plutôt de la main d'œuvre que d'importantes quantités d'énergie tout en respectant les choix de l'architecte ;
- de PARTICIPER à l'installation des équipements liés aux énergies renouvelables ;
- de TRAVAILLER avec soin et précision ;
- de CHANGER les comportements d'un individu face aux différentes problématiques du développement durable ;
- d'ACQUERIR un outil de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle dans le domaine de l'éco-construction ;
- de DEVELOPPER des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

OUVRIER POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION

Enseignement secondaire inférieur

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 04 juillet 2006

OUVRIER POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION (1)

I. CHAMP D'ACTIVITE :

L'ouvrier polyvalent en éco-construction est un ouvrier qualifié capable de participer à un projet de construction durable au départ de fondations effectuées jusqu'à la toiture en passant par l'installation de divers équipements spécifiques. Il réalise son travail en se basant sur des plans, des instructions verbales ou écrites. Son activité intègre les principes du développement durable appliqués à la construction : respect de la santé, de l'environnement et de celui des générations futures tout en offrant un maximum de confort aux occupants.

L'ouvrier polyvalent en éco-construction :

- utilise des matériaux dits « écologiques » (peu nocifs pour l'homme et son environnement, renouvelables, nécessitant peu d'énergie pour leur fabrication, leur transport, leur mise en œuvre et leur destruction ou recyclage) ;
- utilise des techniques de construction demandant plutôt de la main d'œuvre que d'importantes quantités d'énergie tout en respectant les choix de l'architecte ;
- participe à l'installation des équipements liés aux énergies renouvelables.

L'ouvrier polyvalent en éco-construction travaille avec soin et précision, il peut travailler seul ou en équipe.

Il doit s'adapter à l'évolution des nouvelles techniques de la spécialité et se conformer aux exigences accrues des clients en étant une personne de communication capable d'échanger des informations à caractère technique et général.

II. TACHES :

En étant sensible au bien-être, à la sécurité, à l'hygiène au travail, à l'environnement, au développement durable et aux aspects économiques, dans le respect des normes et des consignes en vigueur :

- participer à l'installation du projet de construction : approvisionner les stocks en matériaux écologiques, préparer et installer les machines et les outils requis ;
- participer à l'organisation du poste de travail : surveiller la livraison des matériaux nécessaires à l'exécution de sa tâche, évacuer les débris, protéger son travail ainsi que les matériaux à mettre en œuvre ;
- exécuter des maçonneries pleines, de niveau et entre profils : confectionner les mortiers écologiques, transporter ceux-ci sur le lieu de mise en œuvre, maçonner, découper et scier sur mesure des briques et des blocs;

- installer, monter, fixer et démonter des échafaudages, tréteaux, cadres et échelles fixes pour des constructions ;
- assembler, monter et fixer des pièces, des ouvrages en bois ou matériaux associés, notamment à partir d'éléments fabriqués et préassemblés en atelier par le charpentier ;
- préparer et poser des bardages en bois et des bardeaux, en assurer l'entretien et la réparation ;
- effectuer, en utilisant des matériaux écologiques et biocompatibles, la pose et la fixation des éléments d'isolation thermique, acoustique et d'étanchéité au vent et à l'eau des parois, des sous-toitures et des planchers ;
- participer à la finition intérieure et extérieure des bâtiments neufs ou en rénovation en utilisant des matériaux écologiques et biocompatibles (enduits, pigments de coloration,...) ;
- participer à l'installation des toitures vertes intensives et extensives : pose d'une membrane d'étanchéité, collage ou thermosoudure, pose de solins ;
- aménager les abords extérieurs et les entrées en matériaux écologiques ;
- assurer la qualité en analysant son travail en termes de résultats ;
- s'intégrer dans la vie professionnelle en appliquant la législation et la réglementation en matière de protection et de prévention du travail

III. DEBOUCHES :

- Chantier du bâtiment ;
- Chantier de maisons individuelles ;
- Domicile de particulier,
- Services communaux.
- Constructions légères (abris, car-ports, chalets...)

SECTION : OUVRIER POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION

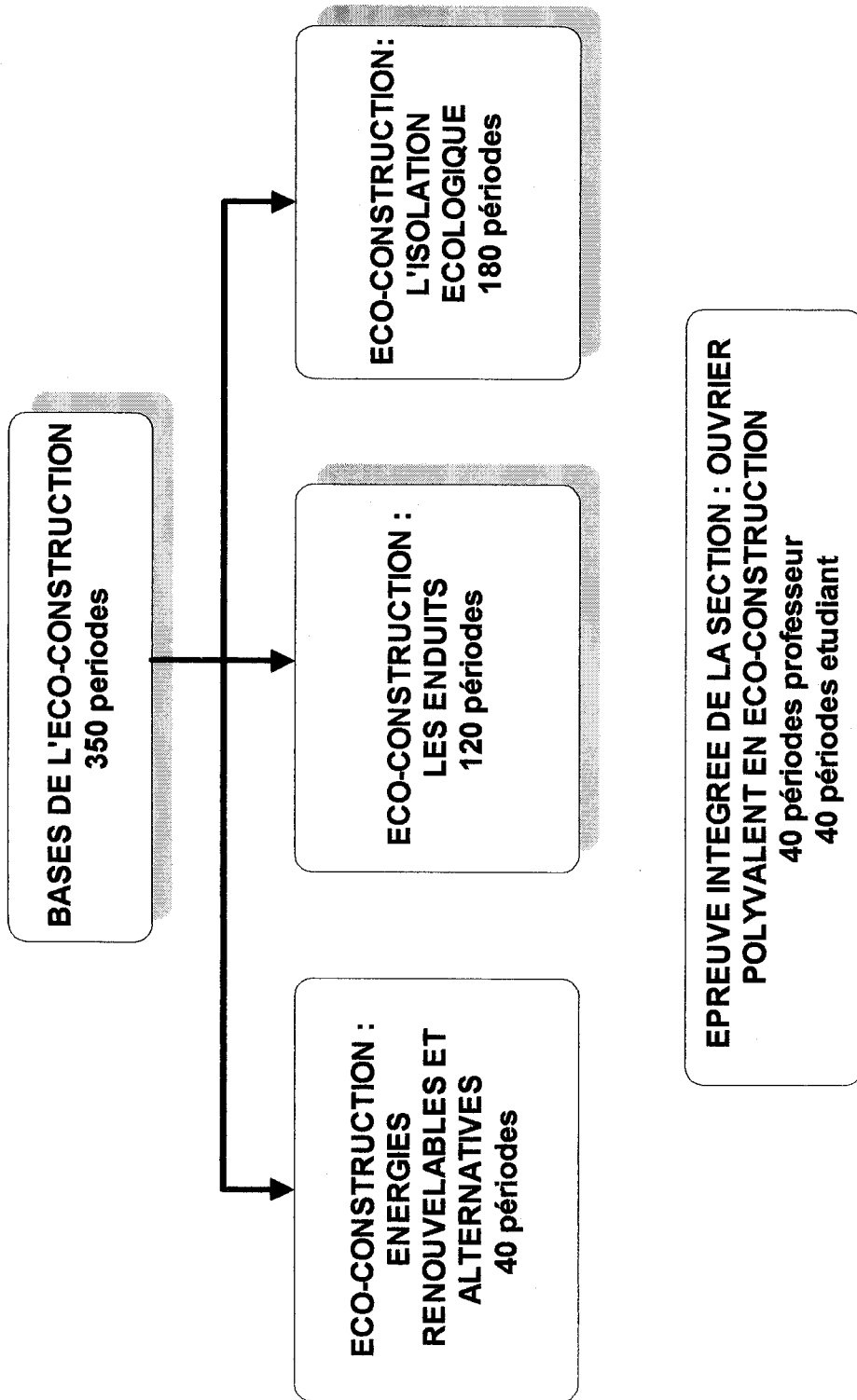


TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION : OUVRIER POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION

Annexe 4 – page 1

Date : 08 septembre 2006

Date d'approbation :

Date d'application obligatoire :

Date limite d'application :

Code régime 1 définitif	Code dom form	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code dom form	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso	Code dom form	Intitulé régime 2	Niveau	Type form	Nombre périodes
NEANT		NEANT		301	Ouvrier polyvalent en éco-construction	NEANT		NEANT			
SECTION											
NEANT		NEANT		301	Bases de l'éco-construction	NEANT		NEANT			
NEANT		NEANT		301	Eco- construction : énergies renouvelables et alternatives	NEANT		NEANT			
NEANT		NEANT		301	Eco-construction : les enduits	NEANT		NEANT			
NEANT		NEANT		301	Eco-construction : l'isolation écologique	NEANT		NEANT			
NEANT		NEANT		301	Stage : ouvrier polyvalent en éco-construction	NEANT		NEANT			
NEANT		NEANT		301	Epreuve intégrée de la section : ouvrier polyvalent en éco-construction	NEANT		NEANT			
UF											

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

X (1) Communauté française

O (1) ~~Libre confessionnel~~

O (1) ~~Provincial et communal~~

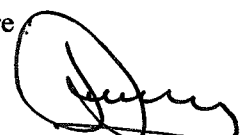
O (1) ~~Libre non confessionnel~~

le 13/11/06

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination



2. Intitulé de l'unité de formation :

BASES DE L'ECO-CONSTRUCTION

CODE DE L'U.F. 336005UM EA	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 301
-----------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 2 pages

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de :

X (1) transition

O (1) qualification

du degré :

X (1) inférieur

O (1) supérieur

O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~

O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) ~~oui~~ X (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 3 pages

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 33 60 05 U M E 1	Code du domaine de formation : 301
--	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination des cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Bases de l'éco-construction	CT	J	60
Eco-construction : pratique professionnelle	PP	C	220
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	70
		Total des périodes	350

12. Réserve au Service d'inspection :


a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 5. 12. 06

Signature :  J. LEONARD
Administrateur pédagogique

-
- (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

BASES DE L'ECO-CONSTRUCTION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- De **DECOUVRIR** les grands principes de base appliqués le domaine de l'éco-construction ;
- De **METTRE EN ŒUVRE** un projet relatif au domaine de l'éco-construction en respectant les grands principes de base ;
- d'**ACQUERIR** un outil de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle dans le domaine de l'éco-construction ;
- de **DEVELOPPER** des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique ;

BASES DE L'ECO-CONSTRUCTION

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES :

L'étudiant sera capable :

En mathématiques,

pour le calcul :

- effectuer par calcul mental et par calcul écrit, des additions, des soustractions, des multiplications et des divisions sur des nombres naturels ;
- effectuer par calcul mental et par calcul écrit, des additions, des soustractions, des multiplications et des divisions sur des nombres décimaux limités au millième ;
- simplifier, additionner, soustraire et multiplier des fractions ;
- effectuer des calculs de pourcentage ;
- résoudre des problèmes se ramenant à l'utilisation de la règle de trois ;

pour la géométrie :

- identifier différentes surfaces planes ;
- calculer le périmètre et de l'aire de polygones réguliers ;
- construire, dans un plan donné, une droite parallèle ou perpendiculaire à une droite donnée ;
- construire un angle à l'aide du rapporteur ;
- mesurer l'amplitude d'un angle à l'aide du rapporteur ;

pour le système métrique :

- convertir des mesures de longueur, d'aire et de temps (cas simples).

En français

- lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
 - ♦ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
 - ♦ consulter des ouvrages de référence familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières.

BASES DE L'ECO-CONSTRUCTION

- répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible :
 - ◆ se présenter et donner ses coordonnées ;
 - ◆ expliquer sa motivation pour la formation.

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

CEB

BASES DE L'ECO-CONSTRUCTION

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation n'est à prévoir pour le cours « Bases de l'éco-construction ».
Pour le cours de « Eco-construction : pratique professionnelle », il est recommandé de pas travailler avec plus de six étudiants par poste de travail.

BASES DE L'ECO-CONSTRUCTION

4. PROGRAMME DES COURS

4.1 BASES DE L'ECO-CONSTRUCTION

En recourant à du matériel audio-visuel (cassette, montage TV, montage PowerPoint, etc) ou à des visites didactiques, le cas échéant, en utilisant le vocabulaire approprié, en développant des compétences de communication et d'esprit critique et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène,

l'étudiant sera capable :

- de **DEFINIR** l'éco-construction ;
- de **SITUER** les enjeux de l'éco-construction face à la problématique environnementale actuelle ;
- d'**EXPLIQUER** le développement de la société industrielle et ses répercussions sur l'environnement ;
- de **JUSTIFIER** la politique de l'énergie et du développement durable comme leviers de changement face à la problématique environnementale et énergétique ;
- de **TRADUIRE** la politique énergétique et du développement durable au niveau de l'habitat domestique ;
- d'**EXPLIQUER** des notions telles que : la bio-construction, le bioclimatisme, la maison passive,... ;
- de **CARACTERISER** un arbre et son cycle de vie ;
- de **CITER** les principales essences de bois ainsi que les essences de bois indigènes ;
- de **DECRIRE** la filière bois, les métiers du bois et la filière durable ;
- de **CITER**, de **DECRIRE** et de **CARACTERISER** les principaux matériaux issus du bois ;
- de **DIFFERENCIER** les différents types de constructions bois (ossatures, poutres et poteaux, madriers, panneaux préfabriqués,) ;
- de **CHOISIR** la protection adéquate pour une construction en bois ;
- de **DECRIRE** différents constituants appartenant à une menuiserie extérieure (bardage, bardeaux,...) ainsi que différents constituants appartenant à une menuiserie intérieure (panneaux, planchers, parquets,...) ;
- d'**EXPLIQUER** les principes de l'isolation des bâtiments (isolation thermique, acoustique,...) ;
- de **DECRIRE** les composants intervenant dans une paroi écologique ;
- de **CITER** différents matériaux isolants thermiques et acoustiques ;
- de **PRESENTER** succinctement les enduits à base d'argile et à base de chaux ;

BASES DE L'ECO-CONSTRUCTION

- d'EXPLIQUER la composition et la mise en œuvre des enduits à base d'argile et à base de chaux ;
- de PRESENTER sommairement différentes sortes de peinture (à l'eau, à la chaux, à la caséine,...) ;
- de DECRIRE et d'EXPLIQUER les principaux constituants d'une toiture végétale ;

4.2. ECO-CONSTRUCTION : PRATIQUE PROFESSIONNELLE

En disposant du matériel et de l'outillage nécessaire, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, des consignes données, du RGIE et de l'environnement, en utilisant le vocabulaire approprié et en développant des compétences de communication et d'esprit critique :

L'étudiant sera capable :

- de DECODER les informations figurant sur un ou des plans d'un projet de construction bois;
- d'ETABLIR une méthode de travail adaptée à la réalisation du projet de construction bois;
- de CHOISIR les outils appropriés pour réaliser un projet de construction bois;
- d'EFFECTUER les différents opérations intervenant dans un projet de construction bois en vue de répondre à des exigences particulières du client et de l'environnement ;
- d'UTILISER judicieusement les principales machines du secteur bois comme la raboteuse-dégauchisseuse, la scie à ruban, la scie à onglets la panneauteuse,... en vue de réaliser un projet de construction bois;
- de REALISER les principaux assemblages intervenant dans un projet de construction bois ;
- d'UTILISER des techniques d'assemblage et de recouvrement pour le montage de parois et de plafonds en construction ;
- de PROCEDER au remplissage de parois en bois avec un isolant écologique ;
- de PARTICIPER à différentes techniques de construction à ossature bois ainsi qu'aux différentes techniques de remplissage d'une paroi écologique ;
- de REALISER la pose de panneaux pare-pluie et du frein de vapeur ;
- de PARTICIPER à la pose d'une toiture végétale ;
- d'EXECUTER la pose des bardeaux et des bardages ;
- de COLLABORER à la préparation et à l'insufflage de cellulose dans une paroi ;
- d'EFFECTUER un plafonnage à l'argile ;

BASES DE L'ECO-CONSTRUCTION

- de REALISER la pose d'un tapis de roseau sur un mur pour renforcer l'accroche de l'argile ;
- de POSER une couche d'accroche et de finition avec de l'argile ;
- de CONFECTIONNER les différents mélanges d'argile et d'UTILISER correctement les outils spécifiques à la pose de l'argile comme la truelle, la taloche, le mélangeur,... ;
- de RECOUVRIR un mur ou une paroi par un enduit à la chaux ;
- de CONFECTIONNER les différents mélanges d'enduits à la chaux et d'UTILISER correctement les outils spécifiques à la pose de l'enduit à la chaux comme la truelle, la taloche, le mélangeur,... ;
- d'AMENAGER les abords extérieurs et l'entrée principale du projet de construction durable donné avec des matériaux écologiques ;

BASES DE L'ECO-CONSTRUCTION

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, en disposant du matériel et de l'outillage nécessaire, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et de l'environnement, en utilisant le vocabulaire approprié, en développant des compétences de communication et d'esprit critique et dans le respect du cahier des charges d'un projet de construction en bois avalisé par le Conseil des études, l'étudiant sera capable :

- de DECODER les informations figurant sur le cahier des charges en vue de permettre la réalisation en tout ou en partie du projet de construction en bois ;
- d'ETABLIR une méthode de travail afférente au projet de construction en bois ;
- de REALISER en tout ou en partie le projet de construction en bois contenant au moins ;
 - des assemblages en bois,
 - du remplissage de parois en bois avec un isolant,
 - la pose d'isolants thermiques et acoustiques ;
 - le plafonnage de murs à l'argile ou à la chaux ;
- d'UTILISER les outils et machines appropriés pour conduire correctement les travaux demandés dans le projet de construction en bois ;
- d'EFFECTUER les opérations liées au projet de construction en bois selon les consignes fournies durant la formation ;
- de CONSTITUER un dossier technique reprenant toutes les informations techniques liées au projet de construction en bois.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- la qualité et le soin mis en œuvre dans la réalisation du projet de construction,
- la pertinence de la méthode de travail retenue pour construire le projet de construction en bois,
- le choix judicieux des outils pour conduire les différents travaux du projet de construction en bois ;
- le respect des consignes pour réaliser les différents opérations demandées,
- l'utilisation correcte des différents outils et machines intervenant dans le projet de construction en bois ;
- l'exhaustivité des informations techniques contenues dans le dossier technique.

BASES DE L'ECO-CONSTRUCTION

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

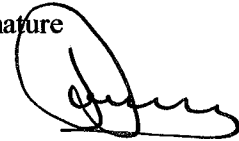
L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle certaine et de connaissances actualisées dans le domaine de l'éco-construction.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :** (1) Communauté française (1) ~~Libre confessionnel~~ (1) ~~Provincial et communal~~ (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

le 13/11/06
**2. Intitulé de l'unité de formation :****ECO-CONSTRUCTION : ENERGIES RENOUVELABLES ET ALTERNATIVES**

CODE DE L'U.F. 33603011E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 301
---------------------------	------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de 1 page**5. Classement de l'unité de formation :** (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification

du degré :

 (1) inférieur (1) supérieur (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) ~~oui~~ (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 1 page**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 336003UM E1	Code du domaine de formation : 301
---	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Eco-construction : énergies renouvelables et alternatives	CT	B	32
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	8
		Total des périodes	40

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 5.12.06

Signature :

J. LEONARD

Administrateur pédagogique

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

ECO-CONSTRUCTION : ENERGIES RENOUVELABLE ET ALTERNATIVE

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- de DECOUVRIR les grands enjeux du développement durable par l'utilisation de matériaux appropriés ainsi que par une gestion rationnelle des différentes sources d'énergie ;
- de S'INSCRIRE dans une politique respectueuse des accords internationaux relatifs au respect de l'environnement ;
- de SENSIBILISER un individu face aux différentes problématiques du développement durable ;
- d'ACQUERIR un outil de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle dans le domaine des énergies renouvelables et alternatives ;
- de DEVELOPPER des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique ;

ECO-CONSTRUCTION : ENERGIES RENOUVELABLES ET ALTERNATIVES

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES :

En bases de l'éco-construction :

L'étudiant sera capable :

- de DECODER les informations figurant sur le cahier des charges en vue de permettre la réalisation en tout ou en partie du projet de construction en bois ;
- d'ETABLIR une méthode de travail afférente au projet de construction en bois ;
- de REALISER en tout en en partie le projet de construction en bois contenant au moins ;
 - des assemblages en bois,
 - du remplissage de parois en bois avec un isolant,
 - la pose d'isolants thermiques et acoustiques ;
 - le plafonnage de murs à l'argile ou à la chaux ;
- d'UTILISER les outils et machines appropriés pour conduire correctement les travaux demandés dans le projet de construction en bois ;
- d'EFFECTUER les opérations liées au projet de construction en bois selon les consignes fournies durant la formation ;
- de CONSTITUER un dossier technique reprenant toutes les informations techniques liées au projet de construction en bois.

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite de l'unité « Bases de l'éco-construction » dispensée dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale

ECO- CONSTRUCTION : ENERGIES RENOUVELABLES ET ALTERNATIVES

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation n'est à prévoir.

ECO-CONSTRUCTION : ENERGIES RENOUVELABLES ET ALTERNATIVES

4. PROGRAMME DU COURS

En recourant à du matériel audio-visuel (cassette, montage TV, montage PowerPoint, etc) en consultant Internet ou une bibliothèque le cas échéant, en utilisant le vocabulaire approprié, en développant des compétences de communication et d'esprit critique,

l'étudiant sera capable :

- de **PRECISER** les trois piliers du développement durable ;
- d'**ENUMERER** les caractéristiques des matériaux intervenant dans un habitation durable ;
- d'**EXPLIQUER** les différentes possibilités permettant d'économiser l'énergie dans le cadre d'une construction d'une habitation durable (bonne isolation, réduction de l'humidité, bonne ventilation,...) ;
- de **CARACTERISER** le confort (bon choix des matériaux, bonne acoustique,...) et la santé (rôle néfaste de l'amiante, du plomb, du radon, des gaz combustibles,...) dans le cadre d'une construction durable ;
- d'**EXPLIQUER** le ou les rôles joué(s) par le bois dans le cadre d'une habitation durable (réduction du coût énergétique, rapidité d'exécution, confort et santé des occupants, bonne disponibilité,...) ;
- de **SITUER** le coût d'une habitation durable dans le contexte économique actuel ;
- d'**EXPLIQUER** les grands principes qui régissent une gestion durable de l'énergie (effet de serre, protocoles de Rio et de Kyoto,...) ;
- de **COMMENTER** les grands principes de l'**PURE** (Utilisation Rationnelle de l'Energie) comme des chaudières performantes, des lampes économiques,... ;
- de **COMMENTER** différentes sortes d'énergies renouvelables comme le rayonnement solaire, l'électricité photovoltaïque, la pompe à chaleur, l'énergie éolienne,... ;
- de **S'INSCRIRE** dans une politique efficace de gestion de l'eau et des déchets.

ECO-CONSTRUCTION : ENERGIES RENOUVELABLES ET ALTERNATIVES

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, au départ d'un projet de construction traditionnel contenant deux à trois pièces maximum, en disposant de la documentation nécessaire ou d'une station informatique connectée à Internet le cas échéant, en utilisant le vocabulaire approprié, en développant des compétences de communication et d'esprit critique, l'étudiant sera capable :

- d'APPLIQUER les grands principes du développement durable sur le projet de construction proposé tels que :
 - l'apport de matériaux appropriés,
 - l'utilisation rationnelle des différentes sources énergétiques,
 - l'orientation du projet de construction,
 - le confort et la santé des occupants ;
- de CONSTITUER un dossier technique reprenant toutes les informations techniques liées à la transformation du projet de construction.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- la pertinence des différentes transformations proposées ;
- l'exhaustivité des informations techniques contenues dans le dossier technique.

ECO-CONSTRUCTION : ENERGIES RENOUVELABLES ET ALTERNATIVES

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

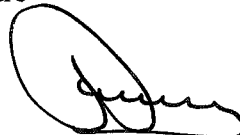
L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle certaine et de connaissances actualisées dans le domaine des énergies renouvelables et alternatives.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :** (1) Communauté française (1) ~~Libre confessionnel~~ (1) ~~Provincial et communal~~ (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

le 13/11/06
**2. Intitulé de l'unité de formation :****ECO-CONSTRUCTION : LES ENDUITS**

CODE DE L'U.F. 3360 02 U M E 1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 301
--------------------------------	------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de 1 page**5. Classement de l'unité de formation :** (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification

du degré :

 (1) inférieur (1) supérieur (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 2 pages**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 336002UMEA	Code du domaine de formation : 301
---	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination des cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Eco-construction : les enduits	CT	B	24
Pratique professionnelle : Pose des enduits en éco-construction	PP	C	76
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	24
		Total des périodes	120

12. Réserve au Service d'inspection :


a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 5.11.06

Signature :  J. LEONARD
Administrateur pédagogique

- (2) A compléter
(3) Réserve à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

ECO-CONSTRUCTION : LES ENDUITS

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- de DECOUVRIR et de CARACTERISER les principaux enduits intervenant dans un logement durable ;
- de REALISER et de POSER différents enduits intervenant dans un logement durable ;
- d'ACQUERIR un outil de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle dans le domaine des enduits applicables à un logement durable ;
- de DEVELOPPER des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique ;

ECO-CONSTRUCTION : LES ENDUITS

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES :

En bases de l'éco-construction :

L'étudiant sera capable :

- de DECODER les informations figurant sur le cahier des charges en vue de permettre la réalisation en tout ou en partie du projet de construction en bois ;
- d'ETABLIR une méthode de travail afférente au projet de construction en bois ;
- de REALISER en tout ou en partie le projet de construction en bois contenant au moins ;
 - des assemblages en bois,
 - du remplissage de parois en bois avec un isolant,
 - la pose d'isolants thermiques et acoustiques ;
 - le plafonnage de murs à l'argile ou à la chaux ;
- d'UTILISER les outils et des machines appropriés pour conduire correctement les travaux demandés dans le projet de construction en bois ;
- d'EFFECTUER les opérations liées au projet de construction en bois selon les consignes fournies durant la formation ;
- de CONSTITUER un dossier technique reprenant toutes les informations techniques liées au projet de construction en bois.

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite de l'unité « Bases de l'éco-construction » dispensée dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale

ECO-CONSTRUCTION : LES ENDUITS

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation n'est à prévoir pour le cours de « Eco-construction : les enduits ».
Pour le cours de « Pratique professionnelle : pose des enduits en éco-construction » il est recommandé de travailler avec quatre étudiants par poste de travail.

ECO-CONSTRUCTION : LES ENDUITS

4. PROGRAMME DES COURS

4.1. ECO-CONSTRUCTION : LES ENDUITS

En recourant à du matériel audio-visuel (cassette, montage TV, montage PowerPoint, etc) en consultant Internet ou une bibliothèque le cas échéant, en utilisant le vocabulaire approprié, en développant des compétences de communication et d'esprit critique,

l'étudiant sera capable :

- de SITUER l'utilisation des enduits dans leur cadre historique ;
- de MAITRISER des connaissances de base sur les matériaux en terre, en argile ainsi que sur leurs applications ;
- d'EXPLIQUER la préparation des mélanges à base de terre, d'argile et leurs techniques d'application ;
- de PROPOSER différentes solutions pour obtenir des surfaces colorées à base d'enduits de terre et d'argile ;
- de CITER et de CARACTERISER les différents outils permettant la réalisation des enduits à base de terre, d'argile et de chaux ;
- d'ENUMERER les caractéristiques, les propriétés et les qualités des différents types de chaux ;
- d'EXPLIQUER la technique permettant la fabrication de la chaux ;
- d'ENUMERER les ingrédients d'un enduit à base de chaux et de CITER les différentes sortes d'enduits à base de chaux ;
- d'EXPLIQUER la composition d'un béton de chaux ;
- de PRECISER les différentes formes de finition avec des enduits à base de chaux (brute, andalouse, rustique,...) ;
- de DIFFERENCIER les différentes formes de taloché (en bois, plastique, sans alvéoles, grattée,...) ;

ECO-CONSTRUCTION : LES ENDUITS

4.2. PRATIQUE PROFESSIONNELLE : POSE DES ENDUITS EN ECO-CONSTRUCTION

En disposant du matériel et de l'outillage nécessaire, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et de l'environnement, en utilisant le vocabulaire approprié et en développant des compétences de communication et d'esprit critique :

L'étudiant sera capable :

- d'ETABLIR une méthode de travail adaptée permettant la réalisation et la pose d'un enduit à base de chaux et de sable, d'argile ou de terre ;
- de CHOISIR les outils appropriés pour réaliser la pose d'un enduit à base de chaux et de sable, d'argile ou de terre ;
- d'UTILISER judicieusement les principaux outils permettant la réalisation et la pose d'un enduit à base de chaux et de sable, d'argile ou de terre ;
- de PREPARER des enduits à base de chaux et de sable pour réaliser un gobetis, un dégrossi et une finition ;
- de POSER des échafaudages, des tréteaux, des cadres pour travailler en hauteur ;
- de PREPARER et d'APPROVISIONNER le poste de travail en matériaux écologiques ;
- de POSER des gobetis, des dégrossis (éventuellement avec du chanvre) et des finitions avec des enduits à base de chaux et de sable ;
- de REALISER des finitions brutes, andalouses et rustiques avec des enduits à base de chaux et de sable ;
- d'EFFECTUER un taloché selon des finitions déterminées (grattée, rejointoiement, pierre vue,...) ;
- d'EXECUTER des finitions fines pour façade et au sol en recourant à la technique des badigeons ou lait de chaux ou en sablon ;
- d'EFFECTUER des maçonneries de sol et des chapes avec des bétons de chaux ;
- de RANGER son poste de travail en évacuant les déchets selon les recommandations du développement durable.

ECO-CONSTRUCTION : LES ENDUITS

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, en disposant du matériel et de l'outillage nécessaire, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et de l'environnement, en utilisant le vocabulaire approprié, en développant des compétences de communication et d'esprit critique, l'étudiant sera capable :

- de CHOISIR et de JUSTIFIER le type d'enduit approprié pour recouvrir au moins deux murs de matériaux différents ;
- de CHOISIR les outils appropriés pour REALISER et POSER les enduits choisis pour le recouvrement des deux murs donnés ;
- de REALISER et de POSER les enduits choisis selon des consignes proposées par le Conseil des études ;
- de CONSTITUER un dossier reprenant des informations techniques liées au travail exécuté.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- la pertinence des justifications pour choisir les enduits appropriés aux deux murs proposés,
- le soin et la qualité du travail effectués,
- la pertinence du choix des outils utilisés,
- le respect des consignes données par le Conseil des études pour recouvrir les deux murs donnés ;
- l'exhaustivité des informations techniques contenues dans le dossier technique.

ECO-CONSTRUCTION : LES ENDUITS

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle certaine et de connaissances actualisées dans le domaine des enduits utilisés en éco-construction.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :** (1) Communauté française (1) ~~Libre confessionnel~~ (1) ~~Provincial et communal~~ (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

le 13/11/06
**2. Intitulé de l'unité de formation :****ECO-CONSTRUCTION : L'ISOLATION ECOLOGIQUE**

CODE DE L'U.F. 336004 UME1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 301

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de 1 page**5. Classement de l'unité de formation :** (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) ~~qualification~~du degré : (1) inférieur (1) ~~supérieur~~ (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) ~~oui~~ (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 3 pages**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 336004 UME1	Code du domaine de formation : 301
--	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination des cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Eco-construction : l'isolation écologique	CT	B	40
Pratique professionnelle : Pose de l'isolation écologique en éco-construction	PP	C	104
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	36
		Total des périodes	180

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :


b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISoire - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 5.12.06

Signature :

 J. LEONARD
Administrateur pédagogique

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

ECO-CONSTRUCTION : L'ISOLATION ECOLOGIQUE

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- de DECOUVRIR et de CARACTERISER les principaux isolants intervenant dans un logement durable ;
- de POSER différents isolants intervenant dans un logement durable tenant compte de certaines contraintes de pose et d'environnement ;
- d'ACQUERIR un outil de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle dans le domaine des isolants applicables à un logement durable ;
- de DEVELOPPER des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique.

ECO-CONSTRUCTION : L'ISOLATION ECOLOGIQUE

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES :

En bases de l'éco-construction :

L'étudiant sera capable :

- de DECODER les informations figurant sur le cahier des charges en vue de permettre la réalisation en tout ou en partie du projet de construction en bois ;
- d'ETABLIR une méthode de travail afférente au projet de construction en bois ;
- de REALISER en tout ou en partie le projet de construction en bois contenant au moins ;
 - des assemblages en bois,
 - du remplissage de parois en bois avec un isolant,
 - la pose d'isolants thermiques et acoustiques ;
 - le plafonnage de murs à l'argile ou à la chaux ;
- d'UTILISER les outils et les machines appropriés pour conduire correctement les travaux demandés dans le projet de construction en bois ;
- d'EFFECTUER les opérations liées au projet de construction en bois selon les consignes fournies durant la formation ;
- de CONSTITUER un dossier technique reprenant toutes les informations techniques liées au projet de construction en bois.

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite de l'unité « Bases de l'éco-construction » dispensée dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale

ECO-CONSTRUCTION : L'ISOLATION ECOLOGIQUE

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation n'est à prévoir pour le cours de « Eco-construction : les isolants écologiques ».

Pour le cours de « Pratique professionnelle : pose de l'isolation écologique en éco-construction » il est recommandé de travailler avec quatre étudiants par poste de travail.

ECO-CONSTRUCTION : L'ISOLATION ECOLOGIQUE

4. PROGRAMME DES COURS

4.1. ECO-CONSTRUCTION : L'ISOLATION ECOLOGIQUE

En recourant à du matériel audio-visuel (cassette, montage TV, montage PowerPoint, etc) en consultant Internet ou une bibliothèque le cas échéant, en utilisant le vocabulaire approprié, en développant des compétences de communication et d'esprit critique,

l'étudiant sera capable :

- d'EXPLIQUER les trois modes de propagation de la chaleur (par conduction, par convection et par rayonnement) ;
- de JUSTIFIER l'importance de l'isolation dans un logement durable pour économiser l'énergie ;
- de PRÉCISER les différents rôles joués par un isolant (résistance thermique, réaction au feu, performance acoustique, confort et santé des occupants,...) ;
- d'EXPLIQUER les désagréments engendrés par une mauvaise isolation dans une habitation durable (ponts thermiques mal construits, apparition de condensation, mauvaise acoustique,...) ;
- de DÉFINIR la notion d'enveloppe isolante pour une habitation durable ;
- de COMMENTER les désagréments causés par des fuites d'air dans un logement durable ;
- d'EXPLIQUER les différentes techniques permettant d'éviter les désagréments provoqués par des fuites d'air, par la condensation et les problèmes venant de l'humidité de l'air ;
- d'ENUMERER des critères (prix, performances de l'isolant,...) qui permettent de choisir un isolant répondant à des exigences demandées (respect de l'environnement, amélioration du confort et de la santé des occupants,...) ;
- de CARACTERISER les performances des isolants synthétiques, des isolants à base minérale, des isolants à base végétale, des isolants à base animale et des isolants composites ;
- de PRÉCISER les différents labels (marquage CE, écolabel UE –label écologique européen-) rencontrés lors de l'utilisation des isolants dans un logement durable ;

ECO-CONSTRUCTION : L'ISOLATION ECOLOGIQUE

- de COMMENTER la nécessité et la pose d'une isolation dans une habitation en rénovation ;
- de COMMENTER la nécessité et la pose d'une isolation dans une habitation à ossature bois ;
- d'EXPLIQUER le rôle de l'étanchéité (air, eau vent) dans un complexe d'isolation ;
- de CITER et de CARACTERISER les différents outils (règle, cutter, mètre,...) et équipements (agrafes, enduits adhésifs,...) nécessaires à la pose d'un isolant dans une maison traditionnelle et dans une maison à ossature bois ;
- de CITER les matériaux intervenant dans une toiture verte ;
- de JUSTIFIER une toiture verte dans la perspective du développement durable.

4.2. PRATIQUE PROFESSIONNELLE : POSE DES ISOLANTS ECOLOGIQUES EN ECO-CONSTRUCTION

En disposant du matériel et de l'outillage nécessaire, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, des consignes données, du RGIE et de l'environnement, en utilisant le vocabulaire approprié et en développant des compétences de communication et d'esprit critique :

L'étudiant sera capable :

- d'ETABLIR une méthode de travail adaptée permettant la pose d'un isolant dans une construction à ossature bois ;
- de PREPARER une surface ou un mur destiné à recevoir un isolant dans une construction à ossature bois ;
- de CHOISIR le ou les outils appropriés pour poser un isolant dans une construction à ossature bois ou dans une construction traditionnelle ;
- de PREPARER son poste de travail et d'APPROVISIONNER ce dernier en matériaux écologiques nécessaires au travail demandé ;
- d'UTILISER les différentes protections individuelles obligatoires pour placer un isolant quelle que soit sa composition ;
- de DETERMINER le mode de fixation (mécanique, agrafe, colle adhésive,...) d'un isolant en fonction de sa nature, de sa composition, de son emplacement,... ;
- de MANIPULER les différents isolants de manière à ne pas les comprimer, à ne pas abîmer les angles et les chants, à ne pas les salir et les rayer, à ne pas les tacher ;

ECO-CONSTRUCTION : L'ISOLATION ECOLOGIQUE

- de CHOISIR et de POSER un isolant dans une toiture, une paroi verticale, une paroi intérieure, un plafond, un plancher bois, un béton de sol dans une construction à ossature bois en tenant compte des diverses contraintes ; (à titre d'exemples : les canalisations d'eau, les câbles électriques, les orifices de ventilation, les conduits de fumée, l'absence de ponts thermiques, le recyclage des déchets, la durée de vie de l'isolant, le confort et la santé des habitants, des performances acoustiques de l'isolant,...) ;
- de POSER un isolant quel que soit son mode de conditionnement (plaque, rouleau) en choisissant le mode de fixation approprié ;
- de POSER l'isolation dans une maison en rénovation pour améliorer ses performances énergétiques ;
- de POSER différents types de frein de vapeur en s'assurant de leur parfaite étanchéité ;
- de POSER une isolation à plusieurs couches en respectant les consignes de montage afin de garantir une isolation maximum ;
- de PARTICIPER à la pose d'une toiture verte intensive ou extensive ;
- de RANGER son poste de travail en évacuant les déchets selon les recommandations du développement durable.

ECO-CONSTRUCTION : L'ISOLATION ECOLOGIQUE

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, en disposant du matériel et de l'outillage nécessaire, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et de l'environnement, en utilisant le vocabulaire approprié, en développant des compétences de communication et d'esprit critique, l'étudiant sera capable :

- de CHOISIR et de JUSTIFIER l'isolation à mettre en œuvre dans une construction à ossature bois comprenant au moins quatre murs, un plafond et un plancher en bois ;
- de CHOISIR les outils appropriés et les modes de fixation pour poser les isolants dans la construction à ossature bois ;
- de POSER les isolants en respectant au moins les contraintes dues aux canalisations d'eau, aux câbles électriques, au recyclage des déchets et à la santé et au confort des futurs occupants ;
- de CONSTITUER un dossier technique reprenant des informations techniques telles que :
 - les caractéristiques techniques des isolants utilisés,
 - la méthode de travail utilisée pour poser le ou les isolants.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- la pertinence des justifications pour choisir les isolants adaptés à la construction à ossature bois proposée,
- le soin et la qualité du travail effectués,
- la pertinence du choix des outils utilisés,
- l'exhaustivité des informations techniques contenues dans le dossier technique.

ECO-CONSTRUCTION : L'ISOLATION ECOLOGIQUE

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle certaine et de connaissances actualisées dans le domaine de l'isolation écologique rencontrée en éco-construction.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION
STAGE****1. La présente demande émane du réseau :** (1) Communauté française (1) ~~Libre confessionnel~~ (1) ~~Provincial et communal~~ (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature :

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

2. Intitulé de l'unité de formation :**STAGE : OUVRIER POLYVALENT EN ECO-
CONSTRUCTION**

CODE DE L'U.F. <i>33 60 06 U M E 1</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 301
--	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de **1** page**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° **2** de **2** pages**5. Classement de l'unité de formation :** (1) Enseignement secondaire (1) transition (1) ~~qualification~~

du degré :

 (1) inférieur (1) ~~supérieur~~ (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) ~~oui~~ (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Sans objet (pas d'annexe n° 3)**8. Programme :**

8.1. Etudiant

Repris en annexe n° **4** de **3** pages

8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales :Reprises en annexe n° **5** de **1** page**10. Chargé(s) de cours :**Repris en annexe n° **6** de **1** page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : <i>336006UME1</i>	Code du domaine de formation : 301
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Code U

11.1. Etudiant : 170 périodes

Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage :

<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
		- par étudiant - par groupe d'étudiants
PP	O	20

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'~~ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : *5.12.01*

Signature : *J. LEONARD*
Administrateur pédagogique

-
- (1) Biffer la mention inutile
 - (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

STAGE : OUVRIER POLYVALENT EN ECO- CONSTRUCTION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de **METTRE EN ŒUVRE** des compétences techniques et pratiques dans les conditions réelles d'exercice du métier de l'ouvrier polyvalent en éco-construction et de développer :
 - ◆ des performances (adaptation au rythme de travail, aux contraintes et aux exigences de l'entreprise, au rendement) ;
 - ◆ des comportements socio-professionnels :
 - ◆ s'intégrer au sein d'une équipe ;
 - ◆ établir des relations positives dans un contexte de travail.

STAGE : OUVRIER POLYVALENT EN ECO- CONSTRUCTION

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES :

L'étudiant sera capable :

En mathématiques,

pour le calcul :

- effectuer par calcul mental et par calcul écrit, des additions, des soustractions, des multiplications et des divisions sur des nombres naturels ;
- effectuer par calcul mental et par calcul écrit, des additions, des soustractions, des multiplications et des divisions sur des nombres décimaux limités au millième ;
- simplifier, additionner, soustraire et multiplier des fractions ;
- effectuer des calculs de pourcentage ;
- résoudre des problèmes se ramenant à l'utilisation de la règle de trois ;

pour la géométrie :

- identifier différentes surfaces planes ;
- calculer le périmètre et de l'aire de polygones réguliers ;
- construire, dans un plan donné, une droite parallèle ou perpendiculaire à une droite donnée ;
- construire un angle à l'aide du rapporteur ;
- mesurer l'amplitude d'un angle à l'aide du rapporteur ;

pour le système métrique :

- convertir des mesures de longueur, d'aire et de temps (cas simples).

En français

- lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
 - ♦ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
 - ♦ consulter des ouvrages de référence familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières.

STAGE : OUVRIER POLYVALENT EN ECO- CONSTRUCTION

- répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible :
 - ◆ se présenter et donner ses coordonnées ;
 - ◆ expliquer sa motivation pour la formation.

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

CEB

STAGE : OUVRIER POLYVALENT EN ECO- CONSTRUCTION

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant.

STAGE : OUVRIER POLYVALENT EN ECO- CONSTRUCTION

4. PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

4.1. PROGRAMME POUR LES ETUDIANTS

L'étudiant sera capable :

d'une manière générale,

- de respecter :
 - ◆ le règlement intérieur et les contraintes de l'entreprise ainsi que les termes de la convention de stage,
 - ◆ les demandes de l'entreprise touchant à la confidentialité, l'exploitation des résultats, la propriété des créations éventuelles ;
- d'observer les dispositions relatives à la sécurité, à la circulation dans les locaux et à l'utilisation du matériel ;
- d'adopter un comportement de nature à faciliter son intégration dans l'entreprise, notamment par son application, son assiduité, sa ponctualité, sa disponibilité ;
- de communiquer avec la personne ressource dans l'entreprise et les collègues de travail ;
- de travailler en équipe ;
- de participer aux séances d'évaluation continue avec le personnel chargé de l'encadrement du stage ;
- de respecter les dispositions convenues avec le personnel chargé de l'encadrement pour l'élaboration du rapport de stage ;
- de tenir à jour un tableau de bord ou un carnet de stage ;

sur le plan de la pratique professionnelle,

en développant son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation,

- de participer aux différents travaux du métier parmi les tâches suivantes :
 - ◆ participer à l'installation du projet de construction : approvisionner les stocks en matériaux écologiques, préparer et installer les machines et les outils requis ;
 - ◆ participer à l'organisation du poste de travail : surveiller la livraison des matériaux nécessaires à l'exécution de sa tâche, évacuer les débris, protéger son travail ainsi que les matériaux à mettre en œuvre ;

STAGE : OUVRIER POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION

- ◆ exécuter des maçonneries pleines, de niveau et entre profils : confectionner les mortiers écologiques, transporter ceux-ci sur le lieu de mise en œuvre, maçonner, découper et scier sur mesure des briques et des blocs;
- ◆ installer, monter, fixer et démonter des échafaudages, tréteaux, cadres et échelles fixes pour des constructions ;
- ◆ assembler, monter et fixer des pièces, des ouvrages en bois ou matériaux associés, notamment à partir d'éléments fabriqués et préassemblés en atelier par le charpentier ;
- ◆ préparer et poser des bardages en bois et des bardeaux, en assurer l'entretien et la réparation ;
- ◆ effectuer, en utilisant des matériaux écologiques et biocompatibles, la pose et la fixation des éléments d'isolation thermique, acoustique et d'étanchéité au vent et à l'eau des parois, des sous-toitures et des planchers ;
- ◆ participer à la finition intérieure et extérieure des bâtiments neufs ou en rénovation en utilisant des matériaux écologiques et biocompatibles (enduits, pigments de coloration,...) ;
- ◆ participer à l'installation des toitures vertes intensives et extensives : pose d'une membrane d'étanchéité, collage ou thermosoudure, pose de solins ;
- ◆ aménager les abords extérieurs et les entrées en matériaux écologiques ;
- ◆ assurer la qualité en analysant son travail en termes de résultats ;
- ◆ s'intégrer dans la vie professionnelle en appliquant la législation et la réglementation en matière de protection et de prévention du travail

4.2. PROGRAMME POUR LE PERSONNEL CHARGE DE L'ENCADREMENT

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ de négocier le contenu du stage en fonction des spécificités de l'entreprise qui accueille l'étudiant et de lui en communiquer le résultat ;
- ◆ d'observer l'étudiant dans ses activités professionnelles et de le conseiller pour le faire progresser ;
- ◆ de lui communiquer le résultat de ses observations et de ses entretiens avec la personne ressource dans l'entreprise au cours des séances d'évaluation continue ;
- ◆ de l'amener à pratiquer l'auto-évaluation ;
- ◆ de vérifier la tenue du carnet de stage ou du tableau de bord ;
- ◆ d'informer la personne ressource dans l'entreprise des droits, devoirs et responsabilités de l'entreprise et de contrôler l'application de la convention de stage ;

STAGE : OUVRIER POLYVALENT EN ECO- CONSTRUCTION

- ◆ d'informer l'étudiant demandeur d'emploi sur les démarches administratives à accomplir afin que ses droits soient préservés.

STAGE : OUVRIER POLYVALENT EN ECO- CONSTRUCTION

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de respecter les termes de la convention de stage ;
- de participer aux différents travaux du métier de l'ouvrier polyvalent en éco-construction en développant son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation ;
- de rédiger un rapport de stage décrivant le contexte professionnel au sein de l'entreprise, les différentes tâches exécutées et les problèmes professionnels rencontrés pendant le stage ;
- de tenir et de compléter un carnet de stage ou un journal de bord ;
- de défendre oralement son rapport de stage.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré de qualité des comportements professionnels et relationnels adoptés,
- le degré d'autonomie,
- la cohérence, la précision et la logique du rapport,
- la pertinence du vocabulaire technique.

STAGE : OUVRIER POLYVALENT EN ECO- CONSTRUCTION

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle certaine et de connaissances actualisées dans le domaine de l'éco-construction.


ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

X (1) Communauté française

O (1) ~~Libre confessionnel~~O (1) ~~Provincial et communal~~O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature

le 13/11/06


Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

2. Intitulé de l'unité de formation :**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : OUVRIER
POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION**

CODE DE L'U.F. 336001 U12 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 301
------------------------------	------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de 1 page**5. Classement de l'unité de formation :**

O (1) Enseignement secondaire de : O (1) transition

● (1) *qualification*

du degré : X (1) inférieur

O (1) *supérieur*

O (1) Enseignement supérieur de type court

O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) ~~oui~~ X (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 2 pages**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 3360 01 U12 E 1	Code du domaine de formation : 301
--	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

11.1. Etudiant : 40 périodes

Code U
Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

<u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u> - par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée de la section : ouvrier polyvalent en éco-construction	CT	I	32
Epreuve intégrée de la section : ouvrier polyvalent en éco-construction	CT	I	8
Total des périodes			40

v

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :


a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 5. 12. 08

Signature : 

J. LEONARD
Administrateur pédagogique

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : OUVRIER POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de PROUVER qu'il a intégré l'ensemble des capacités terminales de chacune des unités de formation déterminantes composant la section « Ouvrier polyvalent en éco-construction » ;
- de SENSIBILISER un individu face aux différentes problématiques du développement durable ;
- d'ACQUERIR un outil de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle dans le domaine de l'éco-construction ;
- de DEVELOPPER des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique ;

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : OUVRIER
POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION**

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Néant

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : OUVRIER
POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION**

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : OUVRIER POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION

4. PROGRAMME DU COURS

4.1. PROGRAMME POUR L'ETUDIANT

Au départ d'un dossier technique contenant un projet de construction durable, par exemple :

- *un abri de jardin,*
- *un car-port comprenant au moins deux murs,*
- *un petit chalet,*
- *une construction à ossature bois réduite*
- *...,*

proposé par l'étudiant et avalisé par le personnel chargé de l'encadrement en disposant d'une structure informatique connectée à Internet, dans le respect du RGIE et du Code du Bien-être au travail et d'un cahier des charges donné,

pour constituer un dossier technique,

l'étudiant sera capable :

- de RASSEMBLER et de DECODER les différents documents (plans, notices techniques, catalogues de constructeurs, ...) indispensables correspondant au cahier des charges ;
- d'UTILISER Internet pour rechercher des informations techniques complémentaires ;
- de RESPECTER les consignes de présentation du dossier définies préalablement ;
- d'ETABLIR une méthode de travail cohérente en vue de construire le projet de construction durable donné ;
- de CHOISIR les matériaux d'isolation et leur mode fixation, les enduits ainsi que les outils nécessaires à la réalisation du projet de construction durable donné ;
- de PLACER les échafaudages, tréteaux, cadres le cas échéant et PREPARER son poste de travail ;
- d'en REALISER en tout ou en partie le projet de construction durable donné. Celui devra comprendre au moins :
 - l'isolation d'une paroi verticale, horizontale et toiture,
 - les différents assemblages bois,
 - la pose d'un enduit,
- de CONSIGNER sur une fiche technique les matériaux utilisés en vue de pourvoir à leur approvisionnement ;
- de PROPOSER un aménagement des abords extérieurs ;

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : OUVRIER POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION

- de **REPRESENTER** graphiquement les principaux assemblages bois du projet de construction durable donné.

4.2. PROGRAMME POUR LE PERSONNEL CHARGE DE L'ENCADREMENT

L'étude de projet se fera sous l'accompagnement d'un ou plusieurs chargés de cours qui devront :

- **COMMUNIQUER** les critères de présentation du dossier technique à l'étudiant ;
- **VERIFIER** régulièrement le bon déroulement du travail ;
- **GUIDER** l'étudiant dans la recherche de la documentation technique ;
- **PREPARER** l'étudiant pour la présentation orale.

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : OUVRIER POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite,

dans le respect des règles du Code du Bien-Etre au travail, du RGPT et du RGIE, en utilisant le vocabulaire technique approprié,

l'étudiant sera capable :

- de PRESENTER un dossier conformément aux critères préalablement définis quant au contenu, au style et à l'orthographe et en respectant le délai imposé ;
- de REALISER en tout ou en partie le projet de construction durable proposé ;
- de DEFENDRE son travail devant le Conseil des études élargi en prouvant qu'il a intégré les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires des unités de formation déterminantes de la section.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité et le soin apportés aux travaux réalisés ainsi qu'au dossier technique,
- la pertinence du choix des composants figurant dans l'installation choisie,
- le soin apporté dans la réalisation des différents schémas d'assemblage bois,
- la clarté de l'exposé et l'emploi judicieux du vocabulaire technique.

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : OUVRIER POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle certaine et de connaissances actualisées dans le domaine de l'éco-construction.